



**COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2024-48 – 07-18**

*SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024*

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt six novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.*

Date de convocation: 21 novembre 2024

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 18

**- Étaient présents :**

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, **Adjoint** ;

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Elodie PAULS, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**- Étaient absents excusés :** Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Pierre ROSSIGNOL

**- Procurations :**

Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN

Fabienne GALVEZ à Bernard GOMBERT

Sylvette PIERRON à Monique GIBERT

**- Secrétaire de séance :** Thierry LUCAT

*La séance est ouverte à 18H30.*

**Délibération n°2024-48 – 07-18 / Attribution d'une subvention à l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël 2024 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de l'association « Amicale Laïque » et du « Comité Festif » pour l'organisation des festivités de Noël 2024 qui auront lieu au Camp de la Cousse, les 30 novembre 2024 et 1<sup>er</sup> décembre 2024, comprenant entre autres, une patinoire, des ateliers d'animation, un DJ, ....

Considérant que cette festivité contribue à l'animation de la ville, à son attractivité, au développement économique pour les commerçants ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 5000,00 € à l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël 2024.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** une subvention de 5000,00€ à l'association « Amicale Laïque » pour l'organisation des festivités de Noël 2024,

**DIT** que les crédits sont disponibles au chapitre 65 du Budget Principal.

Le Maire

Jean-Luc DARMANIN



Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : [mairie@ville-saintpargoire.com](mailto:mairie@ville-saintpargoire.com)